



Risque pour détournement sur lieu de travail

Par **thelady**, le **11/08/2009** à **21:50**

Bonjour,
Je vous contacte pour ma cousine.
Travaillant dans une grande banque elle a détourné de l'argent sur les comptes des clients (1.700 €). Tout a été remboursé rapidement, elle n'a pas de casier et a fait ça pour aider sa mère veuve.
Que risque elle?
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **11/08/2009** à **23:33**

Bonjour,
Au moins pire, d'être changée de service et de ne plus avoir accès aux comptes des clients, au pire, d'avoir une plainte au pénal pour détournement de fonds, d'avoir une condamnation pénale avec inscription sur son casier judiciaire entraînant son licenciement pour faute professionnelle grave, donc pas d'ASSEDIC. Cette inscription au CJ lui fermera les portes de bien des entreprises à commencer par la fonction publique.

Par **thelady**, le **12/08/2009** à **07:32**

Merci pour ses précisions. Effectivement une plainte a été déposée mais justement, que risque-t-elle comme peine ?

Par **Tisuisse**, le **12/08/2009** à **08:35**

Si je ne fais pas d'erreur : selon les articles 432.15 et 432.16 du Code Pénal, le maximum est de 10 ans de prison et 150.000 € d'amende. Ces 2 sanctions sont des maxima mais il est peu probable que le juge ira jusque là.